

DEPARTEMENT : AVEYRON  
COMMUNE DE SALMIECH

ARRÊTÉ : AR\_2023\_006

Arrêté autorisant la destruction des pigeons

- Vu les articles 203 et 205 du Code Rural, autorisant la destruction des pigeons hors de leur colombiers lorsque ceux-ci causent des dommages sur sol d'autrui;
- Vu l'article L.2212 du Code Général des Collectivités Territoriales, conférant pouvoir au Maire en matière de police;
- Vu les dégâts et nuisances causés par les pigeons au bourg de Salmiech;
- Vu les plaintes des riverains;
- **Attendu** qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre les dispositions qui s'imposent pour assurer la salubrité publique;

**ARRETE:**

**Article 1:** La Société de chasse Le Puech des Fourques à Salmiech est autorisée à procéder à la destruction des pigeons, au bourg de Salmiech.

**Article 2:** Cette opération se déroulera le **jeudi 16 février 2023 de 9h30 à 12h00** sur le site ci-dessus désigné.

**Article 3:** Les règles de tirs seront celles en vigueur dans le Département.

**Article 4:** Les pigeons abattus seront ramassés, comptabilisés et remis au Président de la Société de Chasse qui jugera de leur destination.

**Article 5:** Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis:

- à la Préfecture de l'Aveyron
- au commandant du Groupement de Gendarmerie
- à l'Office National de la Chasse (DDT)
- à la fédération départementale de chasse de l'Aveyron
- au président de la Société de Chasse Le Puech des Fourques à Salmiech

Fait à Salmiech, le 14 février 2023  
Le Maire, LABIT Jean-Paul



**DELAIS ET VOIES DE RECOURS :** Conformément à l'article R 421-1 du Code de la justice administrative.

Dans les 2 mois à partir de la notification du présent arrêté, vous pouvez entreprendre :

- un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale, et/ou

- un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.